



MAGNY-LES-HAMEAUX

PROJET d'ETABLISSEMENT
Du Multi-Accueil Madeleine Brès
de MAGNY-LES-HAMEAUX

Place du 19 Mars 1962
78114 MAGNY LES HAMEAUX
Tél : 01 30 52 65 74

SOMMAIRE

LE PROJET D'ACCUEIL

page 2

- I. Le multi accueil Familial et collectif : les deux modes d'accueil
- II. L'accueil des enfants porteurs de handicap
- III. L'équipe pluridisciplinaire
- IV. Les compétences de chaque professionnelle
- V. La formation
- VI. Les stagiaires

LE PROJET EDUCATIF

page 7

- I. Les valeurs pédagogiques de l'équipe
- II. L'admission au Multi-Accueil
- III. La période de familiarisation
- IV. L'organisation de la journée
- V. La sécurité affective de l'enfant
- VI. Les moyens logistiques mis en place
- VII. Les activités collectives
 1. Des enfants en accueil familial
 2. Les temps d'accueil collectifs
- VIII. Les temps festifs
- IX. le travail en équipe
- X. L'accueil des parents
- XI. Les actions de soutien à la parentalité
- XII. Egalité filles / garçons

LE PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

page 20

- I. Présentation de la Ville
- II. L'environnement
- III. L'accès dans les structures petite enfance
- IV. L'accueil des familles et des enfants
- V. L'accueil des enfants porteurs de handicap
- VI. L'accueil des familles en difficulté
- VII. L'ouverture du multi accueil sur le quartier
- VIII. Les partenaires extérieurs
- IX. L'accompagnement des familles en insertion / précarité
- X. La démarche en faveur du développement durable

LE PROJET D'ACCUEIL

La particularité de cette structure est d'associer l'accueil de l'enfant au domicile d'une assistante maternelle à des moments d'accueil collectif : jardin d'éveil. Mais aussi de l'accueil occasionnel 2 journées par semaine.

Elle accueille 28 enfants de 10 semaines à 3 ans en accueil familial et 12 enfants en accueil collectif.

Les assistantes maternelles accueillent 2 ou 3 enfants, exceptionnellement 4 selon leur agrément délivré par le Conseil Départemental.

I. Le multi accueil Familial et collectif : les deux modes d'accueil

- En accueil familial : accueil sur 5 jours ou 4 jours.
Entre 7h30 et 18h30 suivant les contrats de chaque enfant (10h max /jour) chez les assistantes maternelles et par petits groupes les matins dans les locaux du MAFC (ou gymnase/médiathèque/salle de spectacle...) pour des temps de jardins d'éveil accompagnés ou pour des temps d'accueil en autonomie : 2 à 3 matinées hebdomadaires pour chaque enfant.
- En accueil collectif 2 journées par semaine dans les locaux du MAFC :
Les lundis et jeudis de 9h à 17h30. En fonction de la disponibilité des locaux, des temps supplémentaires en après-midi ou en journée pourront être ajoutés.
- En accueil d'urgence : en fonction des situations et des places disponibles.

Le multi accueil est fermé les week-ends, les jours fériés. Pour l'accueil occasionnel : une semaine à chaque vacances scolaire, 4 semaines en août et certains ponts. Pour l'accueil familial : une semaine et demie à Noël, 2 ponts : à l'automne et en mai, et trois semaines en août. Un planning des fermetures est adressé en juin aux familles pour l'année scolaire suivante.

II. L'accueil des enfants porteurs de handicap

Le multi accueil peut accueillir des enfants porteurs de handicap compatible avec la vie en collectivité. Pour les enfants atteints d'allergies ou de soucis particuliers, sur prescription médicale, un PAI (protocole d'accueil individualisé) sera établi.

III. L'équipe pluridisciplinaire

Elle est composée :

- D'une directrice Educatrice de Jeunes enfant,
- D'une puéricultrice ou IDE,
- D'une Educatrice de Jeunes Enfants,
- D'un agent administratif,
- Deux auxiliaires de puériculture,
- D'assistantes maternelles.
- Des vacataires :
 - o Un médecin
 - o Une psychologue
 - o Une psychologue pour les temps d'analyse de pratique

IV. Les compétences de chaque professionnelle :

- **La directrice**

Elle met en place les meilleures conditions d'accueil pour les enfants et est garante du bon fonctionnement du MAFC.

Elle travaille en étroite collaboration avec la responsable du service et l'autre structure Petite Enfance de la ville.

Elle travaille en partenariat avec les autres services de la commune, le Conseil Départemental et les professionnels des services sociaux.

Elle élabore et impulse avec l'éducatrice de jeunes enfants les différents projets.

Elle encadre l'équipe pluridisciplinaire, assure des visites programmées ou non au domicile des assistantes maternelles. Elle évalue le travail des différentes professionnelles aussi bien à domicile (pour les assistantes maternelles) que dans le cadre des jardins d'éveil ou de l'accueil collectif. Elle les accompagne dans la réflexion sur leurs pratiques professionnelles.

Elle accueille, informe les familles et peut intervenir en tant que médiatrice dans les relations et attentes des familles et des professionnelles.

Elle assure le fonctionnement administratif et financier du MAFC, prépare la facturation des heures d'accueil des enfants et les paies des assistantes maternelles.

➤ **La puéricultrice ou IDE**

Elle apporte un regard paramédical sur le suivi des enfants, l'accompagnement au quotidien des soins, des prises de médicaments, de l'hygiène. Elle accompagne le suivi des enfants porteurs de handicap ou en cours de détection.

➤ **L'éducatrice de Jeunes enfants**

Elle participe à la mise en place des projets en collaboration avec la directrice.

Elle organise, aménage et anime les jardins d'éveil et toutes les activités du multi-accueil.

Elle encadre et effectue des visites au domicile des assistantes maternelles, les conseille sur les jeux, activités d'éveil et les aménagements de leur espace de travail afin de contribuer au bien-être de l'enfant.

Elle écoute et accompagne les assistantes maternelles dans leurs pratiques professionnelles, le rôle éducatif auprès des enfants et leurs relations avec les familles.

Elle gère et commande le matériel pédagogique et de puériculture. Elle veille en collaboration avec la directrice et les assistantes maternelles au bon état et à la conformité du matériel (normes NF).

Elle assure le suivi, le remplacement et la livraison du matériel.

Elle assure le relais de direction en l'absence de la directrice en collaboration avec la responsable du service de la Petite Enfance.

Elle travaille en partenariat avec les différents services de la commune et acteurs de la Petite Enfance.

➤ **Les auxiliaires de puériculture**

Elles sont présentes sur les temps d'accueil collectifs.

Elles accueillent les enfants et répondent à leurs besoins (hygiène, sécurité physique et affective, jeux, repas...) en respectant le rythme de chaque enfant et son contexte familial. Elles mettent en place un environnement favorable à l'épanouissement de chacun.

Elles assurent un relais auprès de chaque enfant en l'absence des parents.

Elles sont impliquées dans les projets du multi-accueil, participent aux formations internes (en collaboration avec la psychologue) et aux formations extérieures (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

➤ **Les assistantes maternelles**

Agréées par le Conseil Départemental, elles ont suivi une formation obligatoire comprenant une formation sur les besoins des enfants (développement psychomoteur et affectif, hygiène et sécurité) et sur les gestes d'urgence.

Elles accueillent à leur domicile les enfants. Elles répondent aux besoins des enfants (hygiène, sécurité physique et affective, jeux, repas...) en respectant le rythme de chaque enfant et son contexte familial. Elles mettent en place un environnement favorable à l'épanouissement de chacun.

Elles assurent un relais auprès de chaque enfant en l'absence des parents.

Elles participent au jardin d'éveil et aident aux différentes animations au MAFC.

Elles sont impliquées dans les projets du multi-accueil, participent aux formations internes (en collaboration avec la psychologue) et aux formations extérieures (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

➤ **Le médecin**

Référent Santé Accueil Inclusif est présent une demi-journée tous les 15 jours.

Une visite lors de l'admission de l'enfant à la crèche permet de connaître les antécédents familiaux, les allergies ou soucis de santé éventuels.

Durant l'accueil au MAFC, les enfants peuvent être revus par le médecin dans le cadre de la prévention et la surveillance de la croissance, du développement psychomoteur ainsi que le suivi du calendrier des vaccinations.

Il est présent 2 demi-journée par mois en dehors des vacances scolaires.

Il rencontre l'enfant et sa famille lors de la visite médicale d'admission qui confirme l'inscription au multi-accueil, puis il assure un suivi régulier de l'enfant (développement staturo-pondéral et psychomoteur, vérification des vaccinations) dans un but préventif.

Il établit si nécessaire les PAI (Protocole d'Accueil Individuel) en partenariat avec le médecin traitant de l'enfant.

Il conseille l'équipe dans ses pratiques professionnelles.

Le médecin est présent 2 demi-journée par mois. Une visite lors de l'admission de l'enfant permet de connaître les antécédents familiaux et les allergies ou soucis de santé éventuels. Durant toute la durée de l'accueil, les enfants peuvent être vus par le médecin dans le cadre de la prévention et la surveillance de la croissance, du développement psychomoteur ainsi que le suivi du calendrier des vaccinations.

Un certificat d'aptitude à la vie en collectivité est obligatoire pour l'admission.

➤ **La psychologue**

La psychologue intervient une matinée par semaine au MAFC.

Elle accompagne l'équipe dans ses pratiques professionnelles, intervient dans les formations internes et reçoit à la demande les familles pour des conseils ponctuels lors de situations difficiles.

Elle est présente 3 heures par semaine et sur la moitié des vacances scolaires.

Elle accompagne et travaille avec l'ensemble de l'équipe autour des pratiques professionnelles. Pour ce faire, elle met en place des temps d'observation au jardin d'éveil et au domicile des assistantes maternelles.

Elle propose des entretiens aux assistantes maternelles.

Elle peut être amenée à rencontrer les familles qui le souhaitent pour répondre à leurs questionnements et les accompagner concernant des difficultés rencontrées au multi-accueil ou dans le quotidien avec leur enfant et les orienter si nécessaire.

La psychologue intervient une demi-journée par semaine au MAFC. Elle effectue des visites à domicile et participe à quelques jardins en « accès libre ». Elle observe le développement des enfants, les interactions entre les enfants, entre adultes et enfants, la gestion des émotions...

Elle partage ses observations avec celles des assistantes maternelles et de l'équipe et travaille avec chaque professionnelle sur les besoins et l'accueil des enfants.

Elle accompagne l'équipe dans ses pratiques professionnelles et intervient dans les formations internes.

Elle peut recevoir certaines familles à leur demande ou à celle de l'équipe dans le cadre de situations particulières.

Elle travaille en lien avec toute l'équipe, le médecin, les partenaires médicaux, éducatifs ou sociaux.

➤ **La psychologue animatrice de l'analyse des pratiques professionnelles**

Les professionnelles auprès d'enfants bénéficient de 3 séances annuelles de 2h pour analyser leurs pratiques professionnelles.

Ces séances ont lieu sur le temps de travail, en demi groupe, sans la présence des enfants, ni la présence de leur hiérarchie. Pendant ces séances les enfants sont accueillis dans les locaux du multi-accueil.

3 séances de 2h par an sont prévues pour les assistantes maternelles.

Elles sont réparties en demi-groupe. Les séances ont lieu le matin de 9h15 à 11h15 et sont animées par la psychologue qui intervient dans la crèche La maison des Tout-Petits. Pendant ces séances, les enfants sont accueillis dans les locaux de la crèche et encadrés par la directrice, l'EJE et un autre agent en fonction du nombre d'enfants.

➤ **L'agent administratif**

Elle assiste la directrice et réalise diverses tâches administratives.

Elle assure l'accueil physique et téléphonique.

Elle peut être amenée à accompagner certaines sorties ou animations du multi-accueil.

V. La formation

Différents temps de réunions avec une fréquence variable existent selon le public concerné (encadrement, équipe plénière...). Pour les assistantes maternelles, 3 réunions du soir sont prévus dans l'année.

Une journée pédagogique par an est prévue pour tous les professionnels. Les thèmes abordés sont suggérés par l'équipe et selon les besoins observés par l'équipe d'encadrement

Des temps d'analyse des pratiques sont prévus 3 fois par an.

Des formations sont proposées par le CNFPT, chaque année des assistantes maternelles et l'équipe pluridisciplinaire postulent à différentes formations.

Les formations ont pour objectifs :

- Faire évoluer les pratiques professionnelles, (enrichir les connaissances, remise à jour...) par l'apport théorique et des mises en situation,
- Harmoniser les pratiques de l'équipe,
- Assurer la cohésion, le renforcement et la dynamisation d'équipe.

Différents temps de formations sont proposés :

- **Des formations sont proposées par le CNFPT** (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) : chaque année des assistantes maternelles et l'équipe d'encadrement postulent à différentes formations. Une liste des formations (choisie en fonction des demandes exprimées par les assistantes maternelles et des besoins du service, des dates et des lieux de la formation) est affichée chaque année en octobre. Les assistantes maternelles remplissent un formulaire d'inscription pour les formations désirées. L'équipe d'encadrement choisit directement ses formations sur la plateforme. Toutes les demandes de formations doivent être validées par le service de ressources humaines avant inscription définitive.
- **Les formations en interne**, organisées en petits groupes (trois à quatre assistantes maternelles) animées par une personne de l'équipe d'encadrement et la psychologue. Les thèmes abordés sont suggérés par l'équipe à la suite des observations des pratiques et des difficultés rencontrées par les assistantes maternelles. A l'issue de la formation, un compte rendu écrit est remis à chaque participant. Ces temps ont lieu sur des matinées. Une organisation est mise en place pour libérer les assistantes maternelles en accueillant les enfants dans les locaux du multi accueil.
- L'équipe bénéficie d'une **journée pédagogique**. C'est un temps de travail et de réflexion en équipe plénière autour de thèmes différents avec la collaboration d'intervenants externes.

VI. Les stagiaires

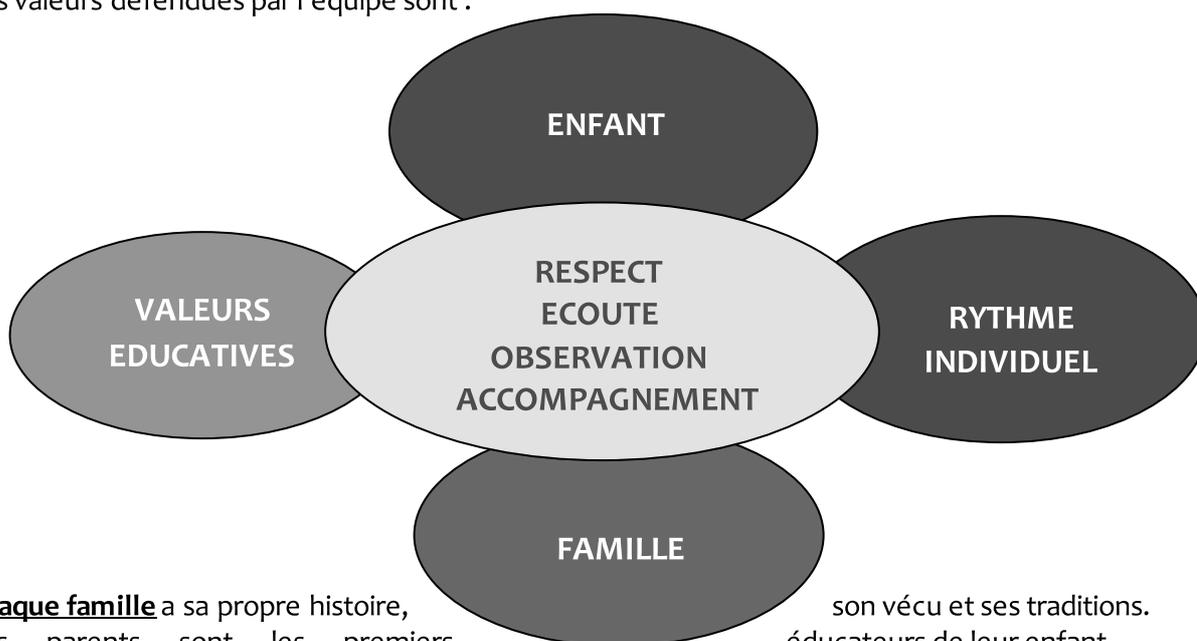
Le multi-accueil est un lieu d'accueil et de formation pour les stagiaires d'études médico-sociales et les élèves de 3^{ème}. Cette formation n'est pas en sens unique, c'est un partage et un échange sur les évolutions des pratiques professionnelles.

LE PROJET EDUCATIF

I. Les valeurs pédagogiques de l'équipe

L'harmonisation du travail d'équipe va permettre de répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant dans le respect de son individualité et de son contexte familial.

Les valeurs défendues par l'équipe sont :



Chaque famille a sa propre histoire, Les parents sont les premiers

son vécu et ses traditions. éducateurs de leur enfant.

L'enfant, indissociable de sa famille, est accueilli dans le respect des valeurs et habitudes familiales connues si ces dernières sont en accord avec les règles de fonctionnement, de sécurité et de vie en collectivité.

L'écoute et l'accompagnement de la famille restent la priorité du multi-accueil. L'instauration d'une relation de confiance entre la famille et l'équipe permet à l'enfant de s'épanouir dans un climat serein. L'enfant y trouve une **sécurité affective** indispensable à son développement psychomoteur et affectif.

Le respect de son rythme de vie (sommeil, éveil, alimentation, soins...) et celui de ses acquisitions motrices et sensorielles permet un **accueil individualisé** de chacun.

L'observation oriente les professionnelles pour répondre au mieux aux besoins de l'enfant. Elle permet, entre autres, de prendre en compte le rythme de développement individuel de chacun et de l'accompagner dans l'acquisition de son **autonomie**.

Les temps collectifs et la découverte d'autres lieux (domicile assistantes maternelles, multi-accueil, jardin d'éveil, médiathèque, gymnase...) assurent la **socialisation** de l'enfant et le préparent pour sa vie dans la société.

II. **L'admission au Multi-Accueil**

Les demandes de « préinscriptions » sont effectuées en mairie auprès de la responsable du service Petite Enfance. Lors de ce rendez-vous, elle évalue les besoins des familles, les informe sur les différents modes de garde proposés (lieux : Multi-accueil Madeleine Brès, Maison des Tout Petits, et types d'accueils : familial, collectif, régulier ou occasionnel).

Les admissions se font tout au long de l'année avec la majeure partie des entrées en septembre lors du départ des enfants à l'école. Les admissions de septembre sont décidées en Commission d'attribution des places courant avril. En dehors de cette période, les attributions des places se font au fur et à mesure des places qui se libèrent, en respectant la liste de préinscription ou les critères de priorité.

Lorsque l'attribution d'une place est décidée :

- Un premier rendez-vous est prévu au multi-accueil pour la constitution du dossier administratif, pour la visite des locaux et répondre aux différentes questions des familles.
- Un second rendez-vous pour l'accueil familial est ensuite organisé au domicile de l'assistante maternelle : présentation de l'assistante maternelle en présence des parents, de l'enfant et d'une personne de l'équipe d'encadrement. Lors de cette rencontre, le protocole et l'organisation de la familiarisation de l'enfant sont décidés en accord avec l'assistante maternelle et la famille.

L'accueil collectif de type occasionnel:

Les enfants sont accueillis 2 journées par semaine les lundis et jeudis de 9h à 17h30 (et en fonction de la disponibilité des locaux sur des demi-journées entre 13h30 et 17h30).

Chaque famille pourra réserver le temps dont il a besoin et qui convient le mieux au rythme de son enfant. En accord avec la directrice, la famille choisira un horaire d'arrivée par demi-heure : par exemple 9h/9h30 ou 13h30/14h/14h30, et un horaire de départ : par exemple 16h30/17h/17h30, en tenant compte du temps de transmission indispensable avec l'équipe.

L'accueil occasionnel est particulièrement adapté pour les mères au foyer qui ont besoin de répit, pour les parents en recherche d'emploi, pour les parents en formation, pour les personnes qui se rendent aux cours de français au centre social, pour la socialisation des enfants avant la rentrée à l'école, pour les liens entre les familles des différents quartiers, etc...

III. La période de familiarisation

L'arrivée d'un enfant chez une assistante maternelle ou en accueil collectif implique une attention particulière portée à l'enfant et à ses parents. C'est pourquoi l'équipe pluridisciplinaire et les parents mettent en place une familiarisation progressive et personnalisée de l'enfant. Elle se fait le plus souvent sur une période d'une semaine ou plus en fonction de chaque enfant.

Particularité de l'accueil familial :

Dans le cadre de l'absence de l'assistante maternelle référente, et si un remplacement est possible chez une autre assistante maternelle du MAFC, celles-ci organiseront :

- Un échange téléphonique sur un temps de sieste,
- Un moment de rencontre au sein des locaux du multi-accueil afin que l'enfant et l'assistante maternelle de remplacement puissent établir un premier contact.

IV. L'organisation de la journée

Les temps d'accueil à l'arrivée et au départ de l'enfant, sont des moments essentiels de transmissions des informations concernant la vie de l'enfant, entre les parents et les professionnelles. Ce temps de séparation et de transition permettra le bon déroulement de la journée. Pour cela il est demandé aux familles d'arriver 10 min avant l'heure prévue de fin de journée.

Disponibilité, respect mutuel, ponctualité sont les facteurs essentiels d'un accueil de qualité.

Ces temps de transmission, comme tous les échanges avec les professionnelles au quotidien, sont confidentiels :

- Un espace de confidentialité est nécessaire, surtout lorsque plusieurs familles arrivent en même temps. Ce peut être l'occasion d'aborder des questions particulières relatives à l'accueil de l'enfant.
- Pour poursuivre les échanges, des temps de rendez-vous, peuvent être aménagés (téléphoniques sur le temps de sieste ou en fin de journée).

Le repas : temps serein, d'échanges, de sollicitations et de convivialité. La professionnelle privilégie la découverte, le plaisir, le partage et l'autonomie de l'enfant.

- L'installation est confortable pour l'enfant et la professionnelle, avec du matériel approprié à l'âge (genoux, chaise haute, rehausseur, petite chaise...),
- La professionnelle donne le repas à l'enfant selon son âge. Petit à petit ce dernier découvre avec ses doigts, participe avec une cuillère en tandem avec l'adulte puis se sert seul de sa cuillère puis de sa fourchette,
- Elle varie les menus en fonction des produits frais de saison, favorise l'éveil des sens et respecte les règles nutritionnelles.
- Elle encourage l'enfant à goûter les aliments sans le forcer. Lors de la diversification alimentaire, elle suit le rythme des parents,
- Au fur et à mesure du développement de l'enfant, les aliments sont proposés mixés ou moulinés, écrasés puis en morceaux. Pour les plus grands, elle essaie autant que possible de varier les textures, les couleurs et les présentations,
- Une toilette du visage et des mains est réalisée avant et après chaque repas. Progressivement, l'enfant apprend à le faire seul.

Les activités :

En accueil familial : les enfants participent aux activités de la vie quotidienne (acheter le pain, aller à l'école, préparer le repas, mettre et débarrasser la table, promenades, jeux extérieurs au parc...). Ces temps sont riches en découvertes, en apprentissages et permettent de poser les règles de vie sociale.

Les professionnelles proposent des ateliers d'éveils adaptés à l'âge des enfants (jeux, histoires, dessin...). Ces temps sont proposés et non imposés. Ils respectent le rythme et la capacité d'attention de chacun en fonction de son âge et de son évolution.

L'éducatrice de jeunes Enfants est disponible pour les assistantes maternelles pour répondre à leurs questionnements ou les conseiller à propos des jeux et activités.

Les soins : moments d'échanges privilégiés où la professionnelle accompagne l'enfant dans la prise de conscience de son corps et son autonomie.

Elle veille au confort (tenue vestimentaire, propreté) et au bien-être (santé et sécurité affective) de l'enfant. Les soins sont donnés aussi souvent que nécessaire dans un endroit réservé à cet effet, en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et d'intimité.

Des protocoles ont été établis en collaboration avec le médecin du MAFC. Si l'enfant est malade, les professionnelles préviennent la directrice ou la personne d'astreinte. La puéricultrice ou l'infirmière valide les soins ou médicaments avant administration. Aucun traitement ne sera donné à l'enfant sans une ordonnance en cours de validité et de l'autorisation écrite des parents (cf protocoles).

Le RSAI ou l'infirmière est disponible pour répondre aux différentes interrogations d'ordre médical ou paramédical (soins, urgence, conseils...)

Lors de tout soin :

- La professionnelle verbalise à l'enfant tout geste effectué.
- En fonction de son âge ou de son évolution, l'enfant peut être acteur du soin accompagné verbalement par l'adulte qui nommera les différentes parties du corps pour une meilleure prise de conscience de son schéma corporel et le respect de l'enfant :
 - Monter de manière autonome sur le tapis de change,
 - Donner son pied, tourner la tête, lever ses jambes...
 - Aide lors du déshabillage et habillage de l'enfant et nommer les différentes parties du corps et les vêtements.

L'acquisition de la propreté :

- les parents donnent l'impulsion de cette étape,
- La professionnelle accompagne l'enfant en respectant son rythme, et en étant à l'écoute et dans l'observation. Le passage aux toilettes est proposé et en aucun cas imposé. Elle mettra à disposition dans les toilettes, un pot ou / et un réducteur de toilette avec marche pied pour faciliter l'accès autonome aux toilettes et rassurer l'enfant lors de son assise en hauteur (stabilité). A l'issue du passage aux toilettes, l'enfant sera accompagné dans le lavage de ses mains (apprentissage des gestes de base de l'hygiène).

Le sommeil : besoin essentiel pour le bien être physiologique et physique de l'enfant.

« C'est sur la toile de fond du rythme veille-sommeil que les compétences-socles du bébé émergent et se développent »

Prof. H Montagner

« Un sommeil de qualité favorise le développement de l'enfant et l'aide dans ses apprentissages. A l'inverse, ne pas dormir suffisamment peut nuire à sa santé, en plus d'affecter sa mémoire, son raisonnement logique, son comportement et sa capacité à contrôler ses émotions. »

Institut Universitaire en santé mentale Douglas

Les professionnelles assurent les conditions favorables à l'endormissement de chaque enfant en réservant une pièce adaptée, en utilisant du matériel conforme aux normes de sécurité en vigueur et en respectant son rythme et ses habitudes.

Des rituels sont mis en place :

- Un temps calme, des histoires, de la musique... permettent à l'enfant de s'apaiser, de se détendre et de mieux glisser dans le sommeil.
- Des repères sont proposés : lit personnalisé, « doudou », tétine..

Il arrive que les professionnelles ne puissent pas accepter un « doudou » si ce dernier ne lui permet pas de respecter les règles de sécurité imposées par le règlement. Un compromis sera trouvé dans la mesure du possible.

L'aménagement du couchage requiert toute l'attention de l'assistante maternelle :

- Elle aménage le couchage en fonction :
 - o De l'âge de l'enfant accueilli,
 - o Du rythme de chaque enfant,
- Chaque enfant est installé à la même place pour lui donner des repères :
 - o Lit à ouverture latérale pour faciliter l'autonomie de l'enfant et prévenir les risques musculosquelettiques de l'assistante maternelle,
 - o Lit à barreaux à hauteur d'adulte et manipulation à une seule main
 - o Matelas au sol ou couchettes pour les plus grands,
- Température de la pièce (entre 18 et 20°C),
- Obscurité partielle de la pièce possible selon les habitudes de l'enfant,
- Les tours de lits, couettes et oreillers... sont interdits,
- Le couchage sur le dos est de rigueur.

L'équipe d'encadrement accompagne les assistantes maternelles sur toutes ces questions.

V. La sécurité affective de l'enfant

Le doudou, nommé par le pédiatre et psychiatre anglais Winnicott « objet transitionnel », permet à l'enfant la transition entre le monde connu (la mère, le père, le domicile familial...) et le monde inconnu, extérieur.

Respecter l'enfant, c'est respecter son identité, son environnement, prendre en considération ses peurs mais c'est aussi respecter son doudou qui est une partie de lui-même et qui lui permet de calmer ses angoisses et d'aller vers l'indépendance.

La tétine est un objet rassurant pour certains enfants et répond à un besoin de succion qui varie d'un enfant à l'autre. Si l'enfant a besoin de tétine à la maison, une tétine ou deux resteront au domicile de l'assistante maternelle.

Toutefois, lors de l'acquisition du langage, l'équipe proposera à l'enfant de poser la tétine le temps de s'exprimer.

Le « doudou » est un objet de la maison qui fait le lien entre la maison et le domicile de l'assistante maternelle ou les locaux de la crèche. Il est rassurant pour l'enfant.

Toutefois, il doit respecter les normes de sécurité préconisées pour les enfants de moins de 3 ans pour être accepté à la crèche ou chez l'assistante maternelle.

Les « doudous » (« doudou » et/ou tétine) sont laissés à disposition des enfants dans un rangement accessible au domicile des assistantes maternelles ou dans les locaux du multi-accueil.

Une charte des doudous a été travaillée en équipe et sert de supports aux pratiques professionnelles et aux discussions avec les familles sur l'importance de ce doudou.

VI. Les moyens logistiques mis en place

- Le multi-accueil familial met à la disposition des assistantes maternelles :
 - Du mobilier ergonomique et aux normes en vigueur : lit, transat, chaise haute, rehausseur, petite chaise ou fauteuil, poussette simple ou double, tapis de change, marchepieds...
 - Le linge de lit : alèze, drap, gigoteuse...
 - Des outils pédagogiques : crayons, pâte à modeler, gommettes...
 - Des jeux grâce à sa ludothèque
 - Des livres grâce à sa bibliothèque et aux prêts de la médiathèque Jacques Brel
 - Les couches.

L'assistante maternelle établit la liste du matériel qui lui est nécessaire et signale tout matériel défectueux.

L'éducatrice de jeunes enfants veille en collaboration avec la directrice et les assistantes maternelles au bon état et à la conformité du matériel. Elle établit les commandes nécessaires.

La crèche assure le suivi, le remplacement et la livraison du matériel.

- L'assistante maternelle bénéficie d'une indemnité d'entretien et de fournitures destinées à l'hygiène et l'alimentation et l'éveil de l'enfant.

Elle fournit donc le linge de table et de toilette, la vaisselle adaptée, des jeux, des jouets.

- Les familles fournissent les biberons et les tétines, un sac contenant le doudou et des vêtements de rechange.

VII. Les activités collectives

Tout au long de la journée d'accueil les professionnelles proposent aux enfants des jeux, des activités en fonction de leur âge et de leur développement :

I. Des enfants en accueil familial

Les jardins d'éveil accompagnés :

Une matinée dans la semaine, les enfants d'environ 18 mois à 4 ans sont accueillis dans les locaux du multi-accueil par groupe de 10. Ils y retrouvent chaque semaine l'éducatrice et les mêmes enfants. Ces jardins sont encadrés par l'éducatrice de jeunes enfants et une des assistantes

maternelles des enfants du groupe appelée « assistante-maternelle de co-animation ». Cette dernière reste dans le jardin d'enfants avec tous les enfants qu'elle accueille à son domicile quel que soit leur âge. Sur ce temps de co-animation, un lit est installé dans un bureau attenant au jardin, afin de respecter le temps de repos des plus petits.

L'accès à ces jardins se fait après une période d'adaptation de l'enfant avec son assistante maternelle de référence. Ce temps sera plus ou moins long en fonction de l'adaptabilité de l'enfant dans un lieu et un groupe nouveau et face à une nouvelle encadrante. Pour faciliter ce moment, l'éducatrice multiplie les contacts avec l'enfant soit au domicile de l'assistante maternelle soit au sein de l'espace d'accueil et d'éveil en accès libre.

Des rituels sont mis en place pour que l'enfant ait des repères :

- Chaque enfant est accueilli individuellement à son arrivée par l'éducatrice de jeunes enfants ou l'assistante maternelle de co-animation. L'éducatrice de jeunes enfants et / ou l'assistante maternelle recueillent les transmissions du matin,
- Après un temps de jeux, les enfants sont invités à s'installer autour de la table pour partager un moment convivial autour d'un verre d'eau et de comptines. L'éducatrice de jeunes enfants nomme chacun par son prénom et mentionne les enfants absents afin de signifier l'appartenance de chacun à ce groupe,
- En fin de jardin, les enfants sont rassemblés dans l'espace cocon afin d'écouter une histoire racontée par l'éducatrice de jeunes enfants ou l'assistante maternelle. Ce temps calme permet à l'enfant de se poser avant de retrouver son assistante maternelle et de se préparer au temps de la séparation du groupe.

La co-animation permet un échange privilégié entre l'éducatrice de jeunes enfants et l'assistante maternelle sur les pratiques en situation professionnelle :

- Mise en place et animation d'une activité proposée par l'assistante maternelle de co-animation,
- Accompagnement de la réflexion de la professionnelle,
- Conseils, écoute et confortation dans les compétences et les pratiques mises en place.

Ces échanges peuvent être ensuite poursuivis au domicile de l'assistante maternelle sur un temps de sieste (hors de la présence des enfants).

Les jardins d'éveil en accès libre :

Il est ouvert tous les matins aux assistantes maternelles et aux enfants sans distinction d'âge. Des activités ou des jeux libres sont proposées par leurs assistantes maternelles, sous la responsabilité d'un des membres de l'encadrement du multi accueil (directrice ou éducatrice de jeunes enfants).

Cet espace répond à certains objectifs d'accueil et de bien-être des enfants :

- Permettre aux enfants de moins de 18 mois (âge minimum pour accéder au jardin d'enfant dirigé) de bénéficier d'un lieu de rencontre, d'échanges et de jeux,
- Alléger les temps de transports et diminuer les portages des enfants dans les poussettes. Eviter des allers et retours inutiles aux enfants et aux assistantes maternelles (jusqu'à 8 kms par jour) lors de l'attente de la fin du jardin d'éveil (confort de l'enfant et diminution des risques de troubles musculo-squelettiques),
- Préparer les replacements lors d'une absence de l'assistante maternelle (congés, formations...): découverte mutuelle de l'enfant et de l'assistante maternelle de remplacement. Par contre, l'échange entre les 2 assistantes maternelles sur les habitudes de l'enfant se fait par appel téléphonique sur un temps de sieste et/ou par courrier entre assistantes maternelles afin de préserver la confidentialité des renseignements.
- Permettre une observation des enfants, des échanges de pratiques entre assistantes maternelles et un accompagnement par l'équipe d'encadrement et la psychologue,

- Maintenir la cohésion de l'équipe et éviter l'isolement des assistantes maternelles.

I. Les temps d'accueil collectifs

L'aménagement de l'espace

Les professionnelles pensent et aménagent l'espace d'accueil afin d'assurer la sécurité physique et affective, la bonne circulation entre les différents espaces et l'épanouissement des enfants dans le groupe. Tout le mobilier est ergonomique et à l'échelle des enfants. Tous les jeux mis à leur disposition sont adaptés à leurs compétences et mis en scène pour susciter l'envie de jouer.

Ce lieu est organisé en différents espaces de jeux pour donner des repères à l'enfant :

- **Espace « maison »** délimité par un décor en bois coloré, des poupées, une cuisine, une chaise haute, un lit, caddies et poussettes... Ces objets favorisent les jeux symboliques, l'imitation et la coopération entre les enfants...
- **Espace « garage »** délimité par un tapis de routes avec un garage et des voitures. Il favorise la motricité fine, les découvertes et explorations mécaniques, les jeux symboliques...
- **Espace « cocooning »** composé d'un bac à livres au sol, coussins et tapis douillets qui favorisent la relaxation, la détente, le retour au calme et la découverte des albums en autonomie ou accompagné d'un adulte,
- **Espace peinture et graphisme** localisé à proximité du point d'eau : chevalet accueillant jusqu'à 4 enfants simultanément pour exprimer la créativité de l'enfant,
- **Table de jeux de transvasement** : sable, eau, pour favoriser la manipulation, la découverte des matières...
- **Tables** à disposition avec casiers de jeux accessibles et chaises de différentes tailles favorisant l'autonomie de l'enfant. Cet espace permet les jeux libres ou proposés et le regroupement (gouter anniversaire...),
- **Espace moteur**, en extérieur ou en intérieur selon la météo. Ces lieux ont une grande importance pour la motricité globale et doivent être accessibles à différents moments de la matinée car l'enfant a besoin de se dépenser librement et régulièrement.

Les enfants découvrent de nouveaux jeux différents et complémentaires de ceux de leur domicile. Ces jeux sont mis à leur disposition et à leur hauteur.

Des ateliers sont proposés et aménagés par les professionnelles. Ils ne sont pas obligatoires, l'enfant reste libre de sa participation. Différents supports ludiques sont utilisés :

- Instruments de musique et de percussion, comptines et jeux de reconnaissances sonores,
- Jeux de manipulation et de transvasement (sable, eau et pâte à modeler...),
- Atelier cuisine (fabrication de pain, salade de fruits, crêpes...)
- Activités manuelles et graphiques : peinture, crayon, pastel...,
- Jeux corporels : parcours moteur, trampoline, porteurs, toboggan, tunnel, danse...
- Jeux de construction : légos, clipos, cubes, briques...
- Histoires et découvertes des livres : l'adulte présent raconte des histoires aux enfants. Les enfants peuvent manipuler les albums.

Ces temps collectifs :

- Éveillent les sens de l'enfant, sa curiosité et son plaisir de jouer,
- Favorisent le libre choix et l'autonomie,
- Développent son expression, sa créativité et son imagination,
- Le guident dans le développement de sa motricité globale et fine,
- L'accompagnent dans l'acquisition de son langage, le développement du vocabulaire, la communication entre adultes / enfants et entre enfants,
- Permettent la relation et la confrontation avec les autres, le partage et l'apprentissage des règles de vie de groupe,

- Font émerger des émotions : les enfants y rencontrent leurs propres émotions et celles des autres. Le collectif peut générer la frustration, la joie, le plaisir d'être ensemble et l'attente.

L'adulte se met à la hauteur de l'enfant pour communiquer. Il est attentif à ses besoins et l'accompagne à distance lorsque la parole suffit ou sinon dans une contenance bienveillante qui le sécurise.

Le « doudou », à la disposition de l'enfant, l'aidera à se rassurer lors de conflits, de sentiment de frustration, de peur (colères, pleurs d'un autre enfant) et lors de la séparation d'avec son assistante maternelle et les autres enfants.

Préserver l'intimité au multi-accueil :

Un espace spécifique est dédié aux changes des couches et aux soins. Il comprend :

- Un meuble de change avec baignoire intégrée servant de point d'eau et un escalier escamotable pour favoriser l'autonomie de l'enfant et prévenir les risques musculo-squelettiques des assistantes maternelles,
- Des WC et un lavabo à la taille des enfants équipé d'un distributeur de savon et d'essuie mains pour les aider dans leur acquisition de la propreté et des règles d'hygiène,
- L'armoire à pharmacie.

Les activités extérieures dans le cadre de l'accueil familial:

Différentes activités organisées par l'éducatrice de jeunes enfants. Elles viennent en complément de la vie quotidienne et permettent une ouverture sur l'extérieur (pour l'enfant comme pour les assistantes maternelles).

- L'atelier motricité au dojo du gymnase (pour les assistantes maternelles) :

Une quinzaine d'enfants participe une matinée par semaine, avec leur assistante maternelle à une séance de motricité animée par l'éducatrice de jeunes enfants. C'est un moment privilégié pour favoriser l'épanouissement et le développement psychomoteur des enfants. L'éducatrice de jeunes enfants aidée par les assistantes maternelles aménage l'espace :

- Parcours moteurs adaptés aux besoins psychomoteurs des enfants. Ils sont constitués de blocs de mousse avec différents dénivelés, ponts (composés de cylindres mobiles), tunnels et tapis de réception pour les sauts,
- Espaces dédiés :
 - o Aux jeux de ballons,
 - o Aux évolutions en poney sauteur,
 - o A l'acquisition de la marche,
 - o Aux jeux d'équilibre sur les ballons de gymnastique en interaction avec l'assistante maternelle,
 - o Au parcours de pierres de rivière (équilibre et sensations tactiles) ...
- Grand tapis d'éveil où les assistantes maternelles, assises au sol, accompagnent les enfants les plus jeunes posés au sol dans leurs jeux et évolution (balles sensorielles, hochets...).

Ce temps au gymnase est l'occasion pour les assistantes maternelles de se retrouver, partager une activité commune et pour l'éducatrice de jeunes enfants de communiquer sur le développement moteur de chaque enfant.

La séance de motricité se termine par une histoire mimée servant de repère temporel aux enfants pour signifier la fin de la séance et préparer l'enfant au temps de la séparation.

- La médiathèque :

Les enfants sont accueillis par groupe de 10 en présence de leur assistante maternelle et d'une animatrice de la médiathèque. La directrice ou l'éducatrice de jeunes enfants se libère si possible pour assister à ces séances. Ce temps d'accueil est l'opportunité pour les enfants de découvrir cet univers des livres dès le plus jeune âge et de sensibiliser les parents à l'importance de la lecture. Il s'agit d'un moment de plaisir, de partage et d'écoute d'histoires.

Chaque année, dans le cadre des animations « Heure du conte » et « Babyage », un spectacle jeune public est proposé dans les locaux de la médiathèque, les assistantes maternelles peuvent y assister avec les enfants accueillis.

Un bilan annuel est effectué par l'équipe d'encadrement et l'animatrice de la médiathèque. En amont, un retour du vécu de cette activité est demandé aux assistantes maternelles afin de compléter ce bilan.

VIII. Les temps festifs

Culture et spectacles

Chaque année, le service Culturel de la ville propose une sélection de 3 à 4 spectacles dédiés à la Petite Enfance. Le multi accueil bénéficie de créneaux et de places gratuites. Ce sont des moments de partage d'émotions, de surprises et de découvertes avec les assistantes maternelles et les artistes. Il peut s'agir de théâtre, de cinéma, de musique qui sont adaptés à l'âge des enfants tant par la durée du spectacle que par le contenu. Il s'agit bien d'un éveil à l'art et à la culture.

Les artistes qui exposent dans la commune sont amenés à proposer des œuvres à exposer dans les locaux du multi accueil.

Les fêtes

La fête du Printemps : organisée pour les enfants ayant acquis la marche dans une salle d'un centre périscolaire afin de partager un temps festif sur un thème qui diffère chaque année. Les assistantes maternelles participent aux ateliers proposés et mis en place par l'équipe d'encadrement. Ce temps convivial se clôture autour d'un petit buffet préparé par les assistantes maternelles,

La fête de l'été : réunit l'équipe de la crèche, les familles et les enfants. Un thème est défini chaque année. Des jeux sont proposés aux enfants et leurs familles, ils sont animés par les assistantes maternelles. Une exposition photos retrace les moments forts de l'année. Un goûter convivial, préparé par les assistantes maternelles et les familles, clôture ce moment de rencontre.

La sortie de fin d'année dans une ferme pédagogique

Les enfants scolarisés en septembre et leurs assistantes maternelles découvrent les animaux et participent aux soins. Cette sortie se clôture autour d'un pique-nique convivial.

Les visites d'école

Afin de faciliter l'intégration à la rentrée, une visite de chaque établissement est organisée par le MAFC, indépendamment de celle faite avec les parents. Chaque enfant visite son école, accompagné des enfants fréquentant le MAFC et qui seront scolarisés dans le même établissement. Au programme : visite de l'école, d'une classe et découverte de la cour de récréation. Les enfants sont amenés et recherchés à l'école par l'assistante maternelle et accompagnés par l'éducatrice de jeunes enfants durant la visite.

Pour toutes les activités collectives ou extérieures il est demandé aux assistantes maternelles d'amener le doudou des enfants dans un souci de sécurité affective.

IX. Le travail en équipe

I. Les visites au domicile des assistantes maternelles

Les visites à domicile faites par l'équipe d'encadrement ou la psychologue ont pour objectif :

- L'accompagnement de l'Assistante maternelle dans le cadre de son travail,

- Le suivi des conditions d'accueil des enfants (respect des consignes de sécurité, aménagement des espaces d'accueil),
- Les échanges autour des questionnements et du positionnement de l'assistante maternelle avec l'enfant et sa famille.

Ces visites effectuées par l'équipe d'encadrement sont des visites programmées ou non. Les visites à domicile de la psychologue sont programmées. Elles ont pour but l'observation de l'accueil à domicile et l'accompagnement des assistantes maternelles dans leurs pratiques professionnelles. Les familles sont avisées de la visite de la psychologue.

Un tableau de toutes les visites est établi afin d'assurer un suivi régulier de chaque agent. Des visites plus rapprochées sont faites en cas de besoin exprimé par l'assistante maternelles ou ressenti par l'équipe d'encadrement.

Un compte rendu de chaque visite est consigné dans le classeur de « suivi des visites au domicile des assistantes maternelles » partagé au sein de l'équipe d'encadrement.

I. La communication au sein de l'équipe

Différents temps de réunions avec une fréquence variable existent selon le public concerné (encadrement, équipe plénière...).

La directrice et l'éducatrice de jeunes enfants se transmettent quotidiennement les derniers événements du multi accueil.

L'agent administratif, sur ses journées de présence, **se joint à la directrice et l'éducatrice de jeunes enfants** pour faire le point sur les dernières informations et / ou transmissions. Chaque jour, les différentes tâches administratives à réaliser sont précisées et hiérarchisées en fonction des priorités du moment.

L'équipe d'encadrement et la psychologue se réunissent régulièrement afin de faire le point sur :

- Les observations des enfants et leur suivi,
- Les besoins exprimés par les assistantes maternelles,
- Les questionnements de l'équipe,
- Les demandes des familles,
- L'accompagnement des familles et des professionnelles,
- Les besoins de formations internes...

Ces échanges permettent d'organiser les interventions de la psychologue : visites à domicile, observations au jardin d'éveil, formations internes, rendez-vous individuels parents ou assistantes maternelles...

Trois **réunions plénières (équipe d'encadrement, assistantes maternelles et professionnelles auprès des enfants)** sont organisées. Différents intervenants (responsable de service, RH, autre) peuvent y assister pour apporter des éclaircissements sur des points précis.

X. L'ACCUEIL DES PARENTS

Chaque famille a sa propre histoire, son vécu et ses traditions.

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant.

L'enfant, indissociable de sa famille, est accueilli dans le respect des valeurs et habitudes familiales connues si ces dernières sont en accord avec les règles de fonctionnement, de sécurité et de vie en collectivité.

L'écoute, l'accompagnement de la famille reste la priorité de la crèche. La relation instaurée entre la famille et l'équipe de professionnelles basée sur la confiance et le respect permet à l'enfant de s'épanouir dans un climat serein. L'équipe de professionnelles assure ce relai. L'enfant y trouve une sécurité affective indispensable à son développement psychomoteur et affectif.

L'accueil individualisé de chaque enfant impose le respect de son rythme de vie (sommeil, éveil, alimentation, soins...) et celui de ses acquisitions motrices et sensorielles. L'observation oriente la professionnelle pour répondre au mieux aux besoins de l'enfant. Elle permet, entre autre, de prendre en compte le rythme de développement individuel de chacun et de l'accompagner dans l'acquisition de son autonomie.

Les temps collectifs et la découverte de lieux non familiers (domicile assistantes maternelles, crèche, jardin d'éveil, médiathèque, gymnase...) assure la socialisation de l'enfant et le prépare pour sa vie dans la société.

Les parents peuvent joindre à tout moment le multi accueil en cas de questionnement.

L'équipe encadrante réalise un travail centré sur le respect de l'enfant et de sa famille. Elle se tient à l'écoute des parents pour les soutenir, les conseiller et peut si besoin avoir un rôle de médiateur.

Les assistantes maternelles échangent dans un climat de confiance au quotidien avec les familles, font part de leurs observations des enfants et partagent leurs pratiques avec les parents.

XI. Les actions de soutien à la parentalité

L'écoute, la médiation, le soutien

L'équipe du multi accueil réalise un travail centré sur le respect de l'enfant et de sa famille.

L'accueil familial :

Au quotidien, dans un climat de confiance, les assistantes maternelles échangent avec les familles, font part de leurs observations des enfants et partagent leurs pratiques avec les parents.

Des rendez-vous peuvent être demandés par les familles ou par les professionnelles afin d'échanger sereinement et en toute intimité sur l'accueil de l'enfant.

L'équipe encadrante se tient à l'écoute des parents pour les soutenir et les accompagner. Elle intervient si besoin en tant que médiateur afin de faciliter et apaiser les relations entre les parents et les assistantes maternelles.

L'accueil collectif occasionnel :

Des temps d'écoute et d'échanges se font naturellement avec l'équipe lorsque les familles accompagnent leur enfant dans les pièces de vie.

La directrice est disponible pour écouter, rassurer, apporter des conseils ou orienter les parents si besoin en leur proposant de rencontrer sur rendez-vous la psychologue ou le médecin vacataire du service petite enfance du multi accueil.

Des expositions de photographies sont régulièrement proposées pour partager avec les parents la journée au multi accueil de leur enfant.
Des temps de jeux avec leurs enfants sont proposés dans le cadre de la semaine nationale de la petite enfance.
La fête de l'été permet de réunir toutes les familles autour d'ateliers animés par l'équipe.
Le partage d'un goûter permet de clôturer ce temps par un moment de convivialité et d'échanges.

Insertion professionnelle (Crèche AVIP), partenariat centre social et pôle emploi

Notre partenariat avec le centre social, France Travail et la PMI nous permet de recenser les besoins en matière d'accueil d'enfant pour :

- des parents devant suivre des cours de français afin de faciliter leur intégration.
- Des parents en recherche d'emploi
- des familles nécessitant un accompagnement soutenu à la parentalité.

Chaque année, des places sont réservées pour accueillir ces enfants et leurs familles. Celles-ci sont accompagnées pour ajuster l'accueil de leurs enfants à leurs besoins.

Un suivi tout au cours des mois d'accueil, permet un accompagnement personnalisé.

XII. Egalité filles / garçons

Au multi-accueil Madeleine Brès, nous traitons les filles et les garçons sur un pied d'égalité.

Il n'y a pas de jeux pour les filles et des jeux pour les garçons mais des jeux de motricité, d'imitation, de construction... pour tous. Poupées, dinette, garage et petites voitures, déguisements sont en accès libre pour tous les enfants.

Les groupes d'enfants sont mixtes.

Nous proposons une diversité de livres et d'histoires en évitant les stéréotypes sexués.

Le linge pour la literie et le change est coloré et utilisé pour tous les enfants indépendamment du sexe de l'enfant.

Nous prenons le temps d'expliquer aux familles que leur enfant est libre de son jeu, de son déguisement ou de son livre et que nous ne l'influons pas à prendre un jeu genré.

Nous accueillons toutes les émotions des enfants, colère, pleurs, joie... de la même façon pour une fille ou un garçon.

LE PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

I. Présentation de la Ville

Magny-les-Hameaux, commune des Yvelines et du canton de Chevreuse et de l'arrondissement de Rambouillet, située au sud-ouest de Paris, qui allie ruralité et ville.

En appartenant à la fois au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse et à l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Magny-les-Hameaux possède une double identité qui lui offre un attrait environnemental, économique et social indéniable. Malgré son ancrage historique, (rappelons que la commune de Magny-les-Hameaux est située à 12 kms de Versailles, et quelle est dotée de sites prestigieux, tels que Port-Royal des Champs (berceau du jansénisme !), l'église Saint Germain de Paris ou encore la Maison des Bonheur (du nom de l'illustre famille d'artistes !), la Ville possède un dynamisme économique grâce à son appartenance à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Magny-les-Hameaux est une des 81 communes de l'arrondissement de Rambouillet, canton de Chevreuse. Autrefois située dans le département de la Seine et Oise, Magny-les-Hameaux est, depuis 1964, dans le département des Yvelines.

La Ville s'étend sur le plateau situé entre la vallée de la Mérantaise et celle du Rhodon.

Magny-les-Hameaux est située au sud ouest de Paris, elle est une des 12 communes constituant l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. La Ville est située à l'extrême sud de la communauté d'agglomération.

Magny-les-Hameaux est une des 55 communes ayant signé la Charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse. En dépit de l'élargissement à 55 communes, le Parc est le plus petit parc régional de France. Celui-ci se distingue par la densité de population, qui est la plus forte.

Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, c'est :

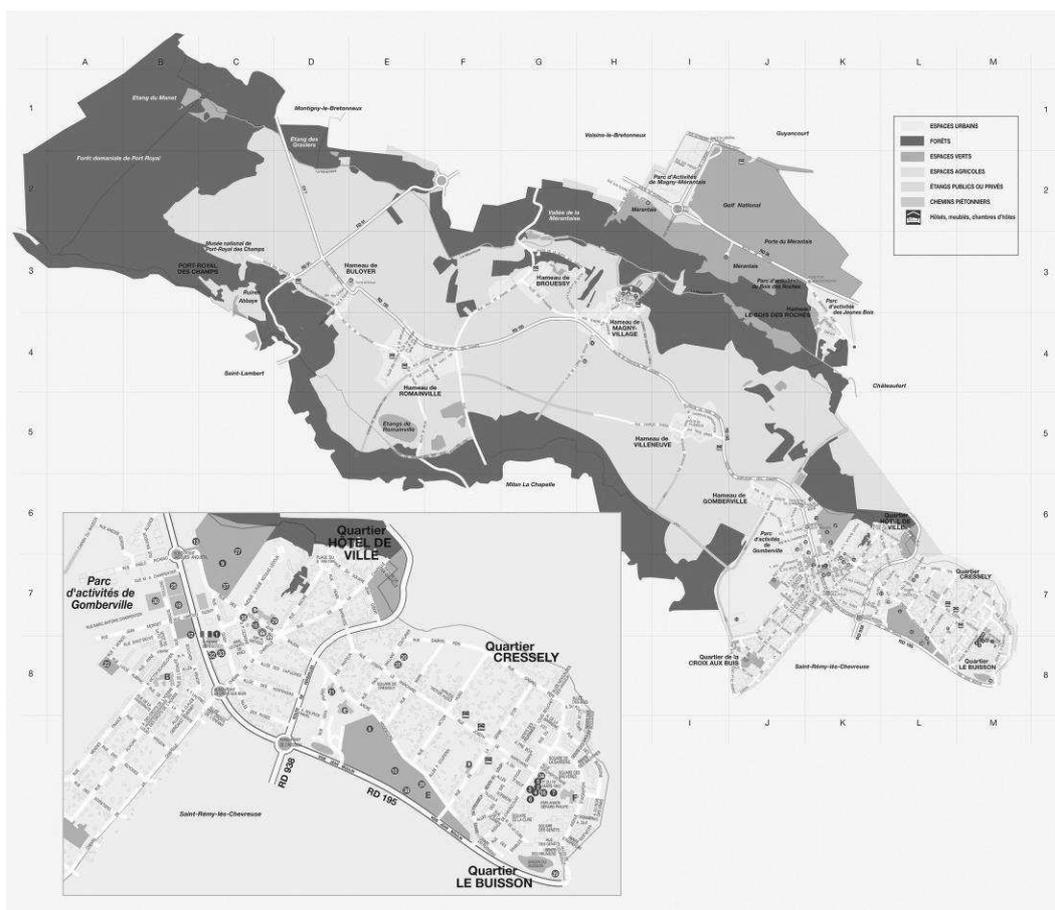
- 55 communes,
- 114 025 habitants
- 65 000 hectares

Il est doté d'un fort patrimoine historique, architectural, naturel et paysager et recèle **de nombreuses espèces végétales et animales rares**. Parmi les plus remarquables:

- plus de 1000 espèces de végétaux dits «supérieurs» (à tige) ;
- plus de 1300 espèces d'insectes, dont 49 espèces de libellules et 426 espèces de papillons;
- 26 espèces de poissons et 5 écrevisses ;
- 162 espèces d'oiseaux nicheurs sur les 273 que compte la France.

La Commune de Magny-les-Hameaux est constituée d'une agglomération comprenant :

- **7 hameaux :**
Magny-Village, le Bois des Roches, Buloyer, Romainville, Brouessy, Villeneuve, Gomberville.
- **4 quartiers :**
Centre-Bourg, Cressely, la Croix aux Buis, le Buisson.
- **4 parcs d'activités :**
Gomberville, Magny-Mérantais, le Bois des Roches, Jeunes Bois
... et de nombreux lieux-dits dont les plus connus sont la Croix du Bois, le Clos Rose, le Mérantais ou Port-Royal.



POPULATION

Dernier recensement et évolution du nombre d'habitant de Magny-les-Hameaux au cours de son histoire.

Évolution du nombre d'habitants :

- 1901 : 358 habitants
- **2001 : 8980 habitants**
- 2014 : 9305 habitants (populations légales au 1er janvier 2014 en vigueur à compter du 1er janvier 2017)
- 2019 : 9491 habitants (population légale au 1er janvier 2017 en vigueur à compter du 1er janvier 2020)
- 2022 : 9588 habitants (population légale au 1er janvier 2019 en vigueur à compter du 1er janvier 2022)

Densité :

- Magny-les-Hameaux : 528 habitants au km²
- Ile-de-France : 974 habitants au km²
- France : 94 habitants au km² (en comptant la Guyane)

VIE ÉCONOMIQUE

Bien que la vie économique ne soit pas du ressort de la Ville mais de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Magny-les-Hameaux s'engage aux côtés de ses commerces, artisans et entreprises.

Elle œuvre au quotidien et soutient les initiatives économiques. C'est ainsi qu'elle :

- est intervenue dans la création de la ferme périurbaine « La Closeraie » qui a permis l'installation de deux maraîchers « bio » et d'un berger,

- soutien le développement du commerce en circuit court (ouverture d'une boutique à la ferme de Romainville « Le Garde-Manger») et du commerce de proximité (« Ma Boutique à l'essai », lancement en septembre 2020 d'une campagne « Soutenez vos commerces locaux »),
- soutien à la monnaie locale La Racine.

La Ville est riche de plus de 200 professions libérales, artisans-commerçants et entreprises répartis sur l'ensemble de la Ville et en particulier sur les 4 parcs d'activités que compte le territoire :

- Magny-Mérantais
- Gomberville
- Jeunes Bois
- Bois des Roches

II. L'environnement

Le multi accueil Madeleine Brès et la Maison des Tout-Petits sont situés dans le quartier du Buisson, quartier classé en veille active.

A quelques centaines de mètres, se trouve la Place du 19 mars 1962 avec ses commerces de proximité et sa salle de spectacles l'Estaminet café culture. Espace culturel comprenant une salle de concert et 3 studios d'enregistrement.

Les deux multi-accueils sont mitoyens par les jardins. Les deux espaces extérieurs communiquent par un portillon permettant un bon partenariat entre les deux structures.

III. L'accès dans les structures petite enfance

Tous les enfants âgés de deux mois et demi à quatre ans peuvent être accueillis dans les structures Petite Enfance de la ville. La priorité est donnée aux personnes en démarche de réinsertion professionnelle, aux femmes seules, aux enfants handicapés et aux situations sociales étudiées en fonction des demandes des partenaires (PMI, Centre social, CHRS, etc).

Les deux structures ne sont pas réservées aux seuls habitants du quartier du Buisson. Elles sont ouvertes à l'ensemble des Magnycois, ce qui permet une mixité sociale et culturelle.

Les familles ont le choix d'accepter ou non la place. Si elles refusent, elles restent sur liste d'attente pour une autre structure.

La possibilité d'accueil occasionnel est particulièrement adaptée pour la socialisation des enfants avant l'entrée à l'école et pour le lien social des familles, pour l'accueil des enfants pendant les cours de français de leurs parents, pour la recherche d'emploi, pour apporter du répit aux mères aux foyers, etc.

Les différents modes d'accueil contribuent à aider les familles vulnérables et à soutenir les parents pour concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle.

IV. L'accueil des familles et des enfants

a) *L'accueil des familles*

Les équipes se sont données pour mission d'accueillir chaque enfant et sa famille dans un climat de confiance en les accompagnant et en les aidant si besoin.

Une réunion d'accueil pour les nouveaux parents se déroule au mois de septembre, sitôt les familiarisations terminées.

b) L'accueil des enfants

Les équipes travaillent en référence pour le bien être de l'enfant et de ses parents. L'enfant ainsi individualisé, acquiert la sécurité intérieure lui permettant de s'ouvrir aux autres et de devenir autonome.

Le suivi des enfants se déroule sur 3 ans, dans la mesure du possible.

V. L'accueil des enfants porteurs de handicap

Les enfants handicapés ou souffrant d'une maladie chronique sont accueillis après avis favorable du médecin de la crèche.

En accueil collectif, un enfant handicapé maximum par unité pourra être accueilli simultanément (un dans l'unité des bébés, un dans l'unité des moyens-grands, un dans une unité multi âge) et seul un enfant handicapé peut être accueilli chez une même assistante maternelle.

Les Parents trouveront aide et soutien auprès de l'équipe de professionnelles qui fera tout son possible pour leur réserver une attention toute particulière et tout sera mis en œuvre pour leur assurer un accueil de qualité.

Des conventions peuvent être signées entre les organismes de soins aux handicapés et les familles (ex : CESAP - CNAMS) pour que les équipes interviennent dans la structure.

La puéricultrice (ou l'infirmière) et le RSAI (Réfèrent Santé Accueil Inclusif) sont en contact régulier avec l'équipe spécialisée permettant ainsi d'essayer de toujours adapter la situation aux besoins de l'enfant.

A la demande des parents et en accord avec la directrice, tout professionnel de santé (kinésithérapeute, psychomotricien...) peut intervenir au sein du multi-accueil ou dans les locaux de la crèche familiale et collective.

VI. L'accueil des familles en difficulté

Une attention particulière est réservée aux femmes seules, aux personnes en formation professionnelle et aux étudiants. Ils peuvent avoir accès à tous les types d'accueil. Tout sera mis en œuvre pour assumer le bien-être des enfants et leur permettre de s'épanouir. L'équipe les aidera en cas de besoin et les rassurera sur leurs compétences parentales.

VII. L'ouverture du multi accueil sur le quartier

Les enfants en accueil familial se rendent avec les assistantes maternelles à la médiathèque Jacques Brel de Magny-les-Hameaux régulièrement où une conteuse les accueille. Pour l'accueil collectif, les conteuses se déplacent une fois par mois.

Les enfants participent aussi aux spectacles organisés par le service culturel de Magny-les-Hameaux dont la programmation, très riche, est parfaitement adaptée aux plus jeunes. Les spectacles ont lieu la plus part du temps à l'Estaminet situé en face des 2 structures.

VIII. Partenaires extérieurs

Le multi-accueil est en relation avec :

- La maison des Tout-Petits, autre structure Petite Enfance de la ville : mutualisation des moyens, dépannages pour les replacements des enfants, échanges de pratiques entre les différents professionnels,
- La médiathèque : accueil spécifique des enfants et assistantes maternelles de la crèche, prêt de livres à titre professionnel,
- Le service Culturel : spectacles très jeunes public et activités festives en direction de la population (Remets Tes Tongs).
- Le Centre Social : identification de familles en difficulté, mise à disposition de locaux pour les différentes réunions,
- Le service Enfance : prêt possible de locaux pour les fêtes de la crèche,
- Les équipes d'enseignants des écoles maternelles,
- La PMI pour le suivi de certaines familles, les agréments des assistantes maternelles,
- La Nouvelle Etoile : centre d'hébergement et de réinsertion sociale pour les femmes,
- Le CAMSP : pour le suivi de certains enfants,
- Les écoles d'études médico-sociales et les collèges (accueil de stagiaires).

IX. L'accompagnement des familles en insertion / précarité

Les différents modes d'accueil du jeune enfant mentionnés à l'article L. 214-1 contribuent à offrir des solutions d'accueil pour les enfants non scolarisés âgés de moins de trois ans, notamment ceux qui sont à la charge de demandeurs d'emploi et de personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article L. 262-9 ainsi que de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, comprenant le cas échéant des périodes de formation initiale ou continue y compris s'agissant des bénéficiaires de la prestation partagée d'éducation de l'enfant mentionnée au 3° de l'article L. 531-1 du code de la sécurité sociale, pour leur permettre d'accéder à un emploi, de créer une activité ou de participer aux formations et actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées.

II.-Le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans définis au 2° du I de l'article L. 214-1-1 déterminent les modalités selon lesquelles ces établissements garantissent des places pour l'accueil d'enfants des personnes mentionnées au I et répondant à des conditions de ressources fixées par voie réglementaire.

III.-Sont considérés comme étant “ à vocation d'insertion professionnelle ” les établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L. 2324-1 du code de la santé publique, dont le projet d'établissement et le règlement intérieur prévoient l'accueil d'au moins 20 % d'enfants dont les parents sont demandeurs d'emploi et volontaires pour s'engager dans une recherche d'emploi intensive pouvant comprendre une période de formation. Cette part de leur capacité d'accueil est proposée en priorité aux personnes isolées, définies au dernier alinéa de l'article L. 262-9 du présent code, ayant la charge d'un ou de plusieurs enfants de moins de trois ans.

X. La démarche en faveur du développement durable

Les différentes actions déjà mises en place :

- Réutilisation des meubles ou achat de meuble durable, soutenir la production française
- Végétalisation d'une partie du jardin pour reminéraliser l'espace : plantations, création d'un jardin sensoriel
- Optimisation des locaux : développement de l'activité d'accueil occasionnel en parallèle à l'accueil familial.
- Produits d'entretien écologique recyclable : réduction de produits chimiques, contenants réutilisables
- Vaisselle durable (inox verre)
- Utilisation de matériel ou jeux seconde main ou matériaux de récupération
Jeux recyclés dans les différents services
- Création ludothèque/bibliothèque pour le prêt aux assistantes maternelles
- Eau du robinet (Plus d'utilisation de bouteilles plastique)
- Cuisine locale mutualisée avec une commune de la communauté d'agglomération
- Mutualisation de l'office pour la gestion des repas avec le multi accueil La Maison des tout-petits.
- Possibilité de déplacement entre les services avec vélo électrique municipal
- Privilégier la communication par email avec les familles et l'équipe
- Le tri des ordures
- Gestion des changes des enfants : couches écologiques à base de cellulose sans capteurs chimiques et sans utilisation de lingettes jetables.